

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 – 007 du 13 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi 13 février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 02 février 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – V. HERMANT – G. WATSON – J. LE CERF – D. LEVESQUE – N. GOUBET – M.-F. TETARD – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Ch. TABARY – E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – J.-N. MENAGE – F. SELIER – M. REBOUT – E. BURDIK – B. DUVERGÉ – L. ANTINORI – D. BASSEUX – G. TRANNIN – J.-F. DERCOURT – P. WELELE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE -

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

Mme M.F. TETART, absente et excusée, a été suppléée par M. F. BAILLEUL

M. J.-F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. ARNOULD

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-Ch. DERUE.

Objet : Budget Principal 2017 – Acquisition d'un ensemble immobilier situé à BAPAUME – Rue des Frères Coint – Propriété du SMAV

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire l'occupation par l'Association AIR d'Ervillers d'une partie d'un immeuble sis Rue des Frères Coint à Bapaume pour y développer son activité de réemploi. Par le jeu de la fusion des territoires, cet ensemble immobilier, cadastré AB 30 sur la commune de Bapaume qui était propriété du SIVOM de la Région de Bapaume et qui a abrité pendant de nombreuses années la caserne des pompiers est devenu propriété du Syndicat Mixte Artois Valorisation.

Monsieur le Président précise que le Syndicat Mixte s'est tourné vers l'Intercommunalité pour une éventuelle acquisition du site au regard de l'occupation d'une partie des bâtiments par l'Association AIR qui souhaite maintenir le magasin de réemploi qu'elle a développé sur Bapaume.

Monsieur le Président évoque par ailleurs la réflexion portée par la Commission Action Sociale sur les problématiques posées par la distribution de denrées alimentaires dans le cadre des Restos du Cœur et de la Banque Alimentaire ou de distribution de vêtements dans le cadre de la bourse aux vêtements. De plus, la direction de Pôle Emploi manifeste depuis quelques mois son intention d'augmenter la surface qu'elle occupe dans la Maison de l'Emploi et de la Formation en réservant l'ensemble du bâtiment pour son usage obligeant l'Intercommunalité à trouver en urgence des solutions de relogement pour les différents organismes intervenant dans le cadre du volet formation et accompagnement des demandeurs d'emploi et des publics RSA qui fréquentent la Maison de l'Emploi et de la Formation de Bapaume.

Monsieur le Président précise que ce bien a été estimé par le Service des Domaines à une valeur de 415 000 €. Cependant et au regard de l'objet poursuivi par l'Intercommunalité dans l'utilisation de cet ensemble immobilier, le Syndicat Mixte Artois Valorisation est prêt à céder ce bien pour une valeur de 200 000 € (deux cents mille Euros).

Monsieur le Président précise qu'il conviendra de prévoir des travaux d'aménagement pour pouvoir créer les conditions nécessaires à l'hébergement des différentes activités présentées. Une grande partie des travaux pourraient être envisagés dans le cadre de chantier d'insertion.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à la majorité de 57 voix des membres présents et représentés moins quatre voix contre :

- d'approuver l'acquisition de l'ensemble immobilier, situé 3 rue des Frères Coint à Bapaume, propriété du Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) ;
- d'approuver le prix d'acquisition proposé par le SMAV et fixé à 200 000,00 € (deux cents mille Euros) ;
- de prévoir les crédits nécessaires à cette acquisition dans le cadre du budget principal de l'Intercommunalité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette cession.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 13 Février 2017 et transmission en Préfecture le 13 février 2017.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 13 février 2017 et transmission
en Préfecture le 13 février 2017*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

2017-007 - 13/02/2017

*Budget Principal – Acquisition
d'un ensemble immobilier,
propriété du SMAV.*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arras, le 27 Mai 2016

**Direction Départementale des Finances Publiques du
Pas de Calais**

Pôle gestion publique - Immeuble FOCH
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
5, rue du Docteur Brassart - S.P. 15
62034 ARRAS CEDEX

**SMAV
Arnaud DUCATEZ
11 rue Volta
62217 TILLOY LES MOFFLAINES**

Votre correspondant : Caroline Chojnacki
Téléphone : 03 21 21 74 65
Télécopie : 03 21 21 27 41
caroline.chojnacki@dgfip.finances.gouv.fr

Dossier : 2016-080V1293

Objet : BAPAUME – AB 30

Réf : Votre courrier du 29/05/16

Monsieur le Directeur,

Par courrier cité en référence, vous avez sollicité le Service Local du Domaine afin d'obtenir l'estimation de la valeur vénale de la propriété visée en objet, considérée libre d'occupation.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale de celle-ci, située dans la commune de Bapaume, peut être estimée à **415 000 €**.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle.

Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai de 18 mois ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques

Ingrid LISZCZYNSKI
Adjoint au Responsable du Service Local du Domaine